

Séance du 13 juin 2006
Le bilan d'activités des services départementaux 2005
Intervention d'Evelyne YONNET Conseillère générale d'Aubervilliers
pour l'intergroupe socialiste, vert et gauche citoyenne

26 VI 06

*Monsieur le Président,
Mes chers collègues,*

Le bilan d'activités des services départementaux 2005 a fait l'objet d'un examen très attentif de la part de l'Intergroupe socialiste, vert et gauche citoyenne.

Le premier commentaire qu'appelle ce document, ce sont naturellement des remerciements à l'adresse des 6 500 agents, qui, chaque jour, concourent à la réussite du service public départemental, dans le souci des usagers et le respect d'une qualité à laquelle nous sommes profondément attachés.

Ce bilan appelle des commentaires dans plusieurs domaines : En particulier, ceux liés à l'action sociale, aux collèges, et aux politiques en faveur de l'emploi, du logement et de l'habitat. Autant de secteurs dans lesquels notre collectivité se retrouve davantage impliquée en raison des transferts de charges imposés par l'Etat.

En ce qui concerne l'action sociale, le différentiel entre le coût réel des charges transférées unilatéralement par l'Etat, et le montant de la compensation perçue par le Département est révélateur de la politique de désengagement du gouvernement de droite.

Les chiffres du RMI sont éloquentes. Notre département a franchi la barre des 50 000 allocataires en octobre dernier. Au risque de nous répéter, il est évident que la compensation ne correspond pas à la réalité des besoins. Au final, pour 2004, ce sont encore 23 millions qui manquent au département. Et il aura fallu attendre début 2006 pour que la Seine Saint Denis perçoive le complément promis par l'Etat – sans que le compte y soit pour autant ! Pour 2005, la situation n'est guère meilleure : Entre ce qu'a réellement coûté le RMI et ce que l'Etat a compensé, il s'en faut de 48 millions.

Certes, par le biais du fonds de mobilisation pour l'insertion, nous pouvons légitimement espérer toucher une petite trentaine de millions d'Euros supplémentaires. Mais le compte n'y sera toujours pas. En attendant de percevoir cette somme, la Seine Saint Denis se retrouve à nouveau dans l'obligation de faire crédit au gouvernement alors qu'elle ne fait que réclamer un dû.

Dans ce contexte, il faut souligner que le département a fait un effort significatif pour continuer à consacrer 17 % du montant des allocations versées à des actions d'insertion. Cet effort se retrouve également dans le fonds départemental d'aide aux jeunes, dont la pleine gestion est assurée par le département depuis le 1^{er} janvier dernier.

D'autres volets de l'action sociale méritent d'être soulignés – notamment ce qui a trait aux personnes handicapées, suite à l'adoption de la loi pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées en février 2005. Celle-ci a abouti à la création d'une nouvelle prestation - la Prestation de compensation du Handicap (PCH) - et fait obligation aux départements de créer des maisons du handicap.

Malgré l'absence de visibilité due au décalage entre l'adoption de la loi et la publication des décrets d'application, les délais ont été tenus et la création de la Maison départementale des personnes

handicapées a été effective au 1^{er} janvier. Cela a été d'autant plus méritoire, au vu du fonctionnement antérieur – ou plus justement du dysfonctionnement de la COTOREP. En effet, en raison des retards accumulés dans le traitement des dossiers, le traitement des nouvelles demandes peut prendre jusqu'à 2 ans. Pourtant, ignorant ces difficultés, l'Etat nous transfère moins de personnels qu'il n'en avait. Il serait donc intéressant de savoir comment nous pourrions améliorer cette situation qui pénalise les demandeurs sans avoir à engager davantage de moyens.

Du reste, pour ce qui est du coût réel de cette compétence, les diverses enquêtes réalisées, notamment au niveau national, tendent à montrer que la PCH pourrait concerner un nombre plus important de bénéficiaires que l'allocation compensatrice tierce personne à laquelle elle succède. A cet égard, il est à craindre que l'on assiste à un nouvel épisode du long feuilleton des désengagements de l'Etat.

Quelques mots également de l'allocation personnalisée d'autonomie. En un an, ce sont 12 % de personnes âgées supplémentaires qui ont pu bénéficier de cette allocation. Le montant de l'aide alloué par le département témoigne, là aussi, de sa fragilité sociale : ainsi, près de la moitié des allocataires ne sont pas soumis à participation, ou à une participation inférieure à 10%.

Une évolution significative dans le traitement des demandes est également intervenue, et l'on ne peut que s'en féliciter. Grâce aux procédures d'évaluation et aux outils de suivi mis en place, le nombre d'allocations attribuées au forfait est aujourd'hui inférieur à 5 % du total.

Cela permet une dépense sociale plus transparente et mieux maîtrisée. Cela témoigne d'une gestion plus saine, et, pour l'avoir appelée de nos vœux dans plusieurs domaines et à de multiples reprises, nous nous en félicitons.

Un deuxième volet de l'action du département doit être souligné. Il s'agit des actions menées en faveur de la réussite scolaire. En mai 2005, notre assemblée a adopté le Schéma des collèges pour la réussite des jeunes – dont l'élaboration a été réalisée en concertation avec les acteurs de la communauté éducative.

L'éducation est une priorité, la réussite des jeunes de Seine Saint Denis conditionnant non seulement leur avenir mais aussi celui du département. Bien du chemin reste encore à parcourir, si l'on s'en réfère aux différents examens : les résultats enregistrés par les collégiens à l'évaluation de classe de 6^{ème} est de 7 points inférieure en français, et de 10 points inférieure en mathématiques, à la moyenne nationale.

Ce retard dès la classe de 6^{ème} se retrouve dans les résultats du brevet des collèges et du baccalauréat – près de 10 points de retard par rapport à la moyenne nationale, 18 pour la filière professionnelle !

Il est clair que ce gouvernement ne semble pas avoir pris la mesure des besoins en Seine Saint Denis. Il n'est pourtant pas compliqué de constater que le taux d'encadrement à l'école est retombé à un niveau inférieur à ce qu'il était avant le plan de rattrapage pour l'école, porté par la gauche en 1998.

Les habitants de ce département sont en droit d'attendre de l'Etat un effort particulier pour une égalité réelle, et pour que leurs enfants aient les mêmes chances de réussite que les enfants d'autres départements.

Cela est indispensable pour que l'on puisse espérer que les emplois créés dans le cadre de notre politique de développement économique puissent bénéficier aux habitants de la Seine Saint Denis.

Favoriser l'implantation d'entreprises dans le département avec le soutien du COMEX, développer la filière Image, la filière aérienne, ou le pôle santé, sont autant d'atouts pour la richesse de notre département.

Mais les retombées attendues le sont d'abord en terme d'emploi. Et cela ne sera possible que lorsque l'ensemble du système scolaire aura les moyens de former les jeunes aux emplois de demain.

Or, l'éducation doit rester de la compétence de l'Etat et L'action du Département ne peut intervenir qu'en soutien du service public de l'Education Nationale, seul garant de l'unité des enseignements, des programmes et des diplômés.

Pour ce qui est des compétences du Conseil général, à travers les programmes de constructions, reconstructions et rénovations des bâtiments, l'effort s'est accéléré – même si l'on peut déplorer le trop grand décalage entre la prise d'une décision et son aboutissement.

Pour 2005, on peut ainsi citer la reconstruction du collège Louis Pasteur de Villemomble, en cours d'achèvement, ou la mise en service du collège Paul Eluard de Montreuil. Plus d'un tiers du patrimoine scolaire de ce département a ainsi été concerné par des opérations lourdes depuis 20 ans.

Cependant, pour ce qui est de l'entretien courant des collèges, il nous paraît indispensable de poursuivre les efforts pour continuer à réduire les délais d'intervention. Certes pour répondre aux attentes des conseils d'administration et des chefs d'établissement, mais aussi pour éviter une détérioration supplémentaire de notre patrimoine.

En ce qui concerne la vie des collégiens, 2005 aura été marquée par la mise en œuvre d'une tarification sociale pour la demi-pension, qui a conduit à alléger la facture de 17 % en moyenne, avec une aide supplémentaire significative pour les élèves boursiers. Comme vous le savez, cette décision n'est que le premier pas vers la mise en place à la rentrée prochaine d'un vrai quotient familial, qui permettra, en fonction des revenus des familles, des réductions allant de 5 à 85 %

Nous sommes également satisfaits qu'il ait été possible, à compter de la rentrée 2005, et à notre demande, de développer le soutien scolaire, par le biais notamment du partenariat avec l'AFEV. Il convient désormais de renouveler cette coopération et de l'étendre à un plus grand nombre d'établissements.

Enfin, il faut rappeler l'intense travail réalisé par les services départementaux pour préparer tout au long de l'année 2005, l'arrivée des techniciens et ouvriers de service de l'Education nationale.

Un troisième aspect de la politique départementale mérite, lui aussi d'être mis en avant, celui relatif au logement et à l'habitat.

En matière de logement, 2005 aura été une année charnière, puisque désormais le département est seul aux commandes du Fonds de Solidarité Logement. Celui-ci représente un coût de 12 millions d'euros, dont 7 à la charge du département. Alors que les ASSEDIC sortaient du dispositif de financement du fonds, la Caisse d'allocation familiale a, elle, fait le choix, cohérent et courageux d'en devenir un partenaire à part entière.

Les services départementaux sont parvenus à assurer la continuité des droits pour les bénéficiaires et à élaborer un nouveau règlement qui prenne la mesure de l'évolution des responsabilités. Le nouveau règlement parvient à faire cohabiter la responsabilité admise et reconnue du donneur d'ordre et payeur qu'est le département, et la souplesse inhérente aux commissions locales. En la matière, le souci le plus important est sans doute le manque de personnel pour gérer les dossiers.

Cette évolution du FSL s'est révélée bénéfique puisqu'elle conduit à l'homogénéisation des pratiques des commissions locales, qui ont en référence un règlement unique, de telle sorte qu'elles peuvent répondre de manière plus égalitaire aux besoins des bénéficiaires, tout en établissant une gestion plus rigoureuse et plus efficace.

Le logement est un problème majeur pour tous les habitants de ce département. Il est, de ce point de vue regrettable, que l'intérêt de notre entrée dans l'actionnariat des entreprises sociales de l'habitat n'ait pas été tout de suite perçu à la hauteur de l'enjeu que cela représentait.

Trop de temps a été perdu en 2005, et il nous a fallu courir après le temps pour refaire notre retard, et parvenir enfin à rentrer dans les organes de gouvernance de 3 nouvelles ESH au premier semestre 2006. D'autres nous auraient ouvert leurs portes si nous n'avions pas tant tardé !

Parallèlement à ces discussions, les premières réflexions pour une réforme de l'aide aux propriétaires occupants ont été menées, elles se sont poursuivies tout au long du premier semestre 2006 et devraient aboutir à la rentrée.

Mais à l'avenir, d'autres sujets devront faire l'objet de discussion.

Notamment

- les dossiers ANRU, dont la moitié concernent la Seine Saint Denis*
- notre relation avec les partenaires privilégiés : l'ODHLM, le PACT'ARIM, partenaire important dans les politiques de résorption de l'habitat indigne.*

La crise du logement et les évolutions de la loi nous ont amené, et nous amèneront encore, à faire évoluer notre action. A cet égard, les orientations nouvelles défendues lors du budget primitif 2006 indiquent des pistes à suivre, pour que nous puissions mettre sur pied, au niveau départemental, une véritable politique sociale du logement.

Par ailleurs, j'aimerais vous faire part de l'étonnement des élus de l'Intergroupe. Il concerne la manière vigoureuse dont sont mises en avant les manifestations événementielles telles que "Terre en Tête", "Et voilà le travail" ou encore, la consultation populaire.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, nous citerons la biennale de l'environnement "Terre en Tête". L'ambition affichée par cette manifestation – je cite le bilan des services – de "croiser les enjeux de l'environnement et de l'écologie urbaine avec ceux du développement humain et économique" est louable. Nul au sein de l'Intergroupe ne le contestera.

Pour autant, les aspects financiers sont, eux, nettement moins engageants. Dire que des efforts ont été faits pour limiter le coût de la prochaine édition au niveau de celui de la précédente biennale donne à penser que nous n'avons pas forcément été compris lorsque nous avons eu l'occasion d'aborder le sujet.

Si nous demandions de limiter le coût de cette opération à 60 % de celui de l'édition précédente, ce n'est pas par esprit de contradiction. C'est parce que nous sommes convaincus qu'en ces temps de rigueur budgétaire, les dépenses doivent être effectuées à l'aune de ce qu'elles peuvent apporter de retombées positives.

Le coût de cette manifestation, mis en parallèle avec les 45 000 visiteurs de l'édition 2004 évoqués dans le bilan des services 2005 est problématique. Est-ce vraiment raisonnable de persister dans cette voie ?

Il est vraiment dommage de n'avoir pas été compris. Cela nous a privé de la possibilité d'évaluer objectivement, et collectivement, tous les aspects de ce dossier – voire de repenser la philosophie de cette manifestation.

D'autres actions en faveur de l'écologie et du développement durable, ou d'autres manifestations de proximité, moins coûteuses et nécessitant des moyens de communication moindre, auraient aussi pu être envisagées, et auraient permis de toucher un public plus large et plus varié.

Comme beaucoup d'autres pistes, celle-ci gagnerait à être examinée avec attention.

Cette remarque est valable pour les autres sujets que notre intergroupe a pu aborder lors des débats budgétaires. Qu'il s'agisse de préservation de l'environnement, de tourisme ou de culture, notre propos est de réfléchir aux objectifs et à l'amélioration de l'action départementale.

Nul besoin pour les élu(e)s de l'intergroupe socialiste, vert et gauche citoyenne de démontrer la manière dont nous pouvons appréhender de tels dossiers. Bien au contraire, il est incontestable, au sein de toutes les collectivités dont nous avons la responsabilité - municipalités, conseils généraux et conseils régionaux - que nous sommes en capacité de mener des politiques culturelles ou touristiques en adéquation avec les besoins de l'ensemble d'un territoire.

Pour conclure, le bilan d'activités des services 2005 le montre clairement : la Seine Saint Denis subit de plein fouet les conséquences du désengagement de l'Etat et de la politique socialement désastreuse du gouvernement de droite.

L'année écoulée nous a engagé sur un chemin à carrefours multiples. Nous avons pu éviter les ornières les plus importantes liées à la fausse décentralisation et à ses vraies factures. Il nous appartient désormais collectivement, de démontrer que la route empruntée n'est pas une voie sans issue.